



RÉPUBLIQUE D'IRLANDE

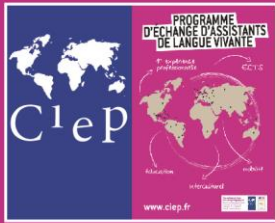
Fiche-pays 2018-2019

Nombre de postes offerts	A titre indicatif, pour l'année 2017-2018, le nombre de postes était de : 60
Conditions générales	<p>Seules sont recevables les candidatures d'étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de nationalité française ; • résidant en France (sauf personnes en enseignement à distance ou effectuant une mobilité à l'étranger, ex : Erasmus +) ; • inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français en 2017-2018 ; • ayant effectué leur scolarité secondaire (collège et lycée) dans un établissement français, en France ou à l'étranger ; • âgés de 20 à 35 ans au 31/12/2018 ; • ayant des compétences en langue anglaise évaluées et justifiées par un professeur d'anglais (niveau B1 du CECRL). Si vous avez obtenu un diplôme ou une certification dans la langue du pays concerné, il vous sera demandé d'en fournir un exemplaire dans votre dossier. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les candidats étant actuellement assistants de langue avec le CIEP ou l'ayant été par le passé ne peuvent pas postuler pour la République d'Irlande. ➤ Il n'est pas possible de poser sa candidature pour plusieurs pays. Le non-respect de cette règle entraîne l'invalidation immédiate des candidatures. ➤ Tout dépôt de candidature vaut pour engagement et les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement. ➤ Le CIEP informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du mois de mai 2018.
Disciplines	<p>Au moment du dépôt du dossier, avoir validé au minimum une L2 dans une des disciplines suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lettres : Lettres classiques, Lettres modernes, etc. ; • FLE, Sciences du langage, Linguistique, etc. ; • LLCE (anglais) ; • Éducation : Sciences de l'éducation, Préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation. <p>Seront acceptées les candidatures d'étudiants se destinant à une carrière dans l'enseignement/l'éducation. Si la formation du candidat n'est pas liée à ce domaine, il devra expliquer dans sa lettre de motivation, de quelle manière il utilisera ses compétences, son expérience et sa formation universitaire dans le cadre de ses fonctions en tant qu'assistant et dans sa future carrière.</p>
Villes ou régions d'affectation	<p>Tout le pays</p> <p>Les commissions de sélection sont souveraines. En conséquence, leurs décisions ne sauraient être remises en cause et ne pourront faire l'objet d'explicitation.</p>



RÉPUBLIQUE D'IRLANDE

Établissements	Collèges et lycées
Durée du contrat	8 mois (1 ^{er} octobre 2018 - 31 mai 2019)
Temps de travail et de congés	12 heures par semaine Congés selon le calendrier scolaire local.
Rémunération mensuelle	918€ net
Aide à l'installation	Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant.
Visa	N/A
Couverture sociale	L'assistant peut demander la <i>medical card</i> en s'adressant au <i>Welfare Office</i> de sa région. L'assurance ne couvre l'assistant que du premier au dernier jour du contrat. Il est recommandé de souscrire une assurance responsabilité civile et une assurance prévoyant le rapatriement en cas de besoin.
Réunion d'information	Une réunion de deux jours est prévue début octobre 2018 à Dublin. La présence des assistants est obligatoire. L'ambassade de France organisera une formation à l'attention des assistants fin janvier 2019.
Informations diverses	Pour toute question concernant les différentes réglementations en vigueur (douane, circulation automobile...), il convient de s'adresser aux services consulaires : Ambassade de France en Irlande : www.ambafrance-ie.org Ambassade d'Irlande en France : www.embassyofireland.fr
Validation du séjour	Certaines universités, dans le cadre de leur autonomie, valident le séjour d'assistant sous forme d'ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet du CIEP : www.ciep.fr/assistantfr/validation.php



RÉPUBLIQUE D'IRLANDE

Carte 2018-2019

Instructions : vous avez la possibilité de choisir **3 groupes régionaux**.

Si vous n'avez pas de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».

Connacht et une partie d'Ulster
Galway
Leitrim
Mayo
Roscommon
Sligo
Donegal

Leinster
Carlow
Dublin
Kildare
Kilkenny
Laois
Offaly
Wexford
Wicklow

Munster
Clare
Cork
Kerry
Limerick
Tipperary
Waterford

Ulster et une partie de Leinster
Cavan
Monaghan
Longford
Louth
Meath
Westmeath

